



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT FIRME
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER (PIFD)
DIVISION DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES DES CAPITAUX**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS DU MARCHE FINANCIER UNIFIE
D'AFRIQUE CENTRALE**

Avenue Jean-Paul II - 01 BP 1387 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
E-mail : a.attout@afdb.org ; **Téléphone** : +2252720261178

1. Le fonds fiduciaire « France Fonds Assistance Technique » met à disposition de la Banque Africaine de Développement (BAD) des ressources pour financer des activités de renforcement de capacités des institutions financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).
2. Le Département du Développement du Secteur Financier de la Banque Africaine de Développement invite les cabinets de conseil ou les groupements de cabinets à faire part de leur intérêt pour la mission suivante : **Spécialiste des Marchés des Capitaux-CEMAC**
3. Les services à fournir dans le cadre de la mission comprennent :
 - A. Pour le compte de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) :
 - (i) L'élaboration d'une stratégie de communication financière ;
 - (ii) La formation et l'éducation financière (Ecole de la Bourse) ;
 - (iii) Un atelier de formation au profit du secteur privé sur les instruments de la Bourse ;
 - B. Pour le compte du Dépositaire Centrale Unique (DCU) :
 - (i) L'élaboration d'une stratégie de coordination des émissions des titres publics ;
 - (ii) La modélisation et l'informatisation des systèmes des Trésors Publics ;
 - C. Pour le compte de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) :
 - (i) La rédaction des textes de marché ;
 - (ii) Conseil en supervision-règlementation auprès du Président de la COSUMAF.
4. Le Département du Secteur Financier de la Banque Africaine de Développement invite les cabinets ou groupements de cabinets de conseil à indiquer leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets de conseil éligibles intéressés ou les groupements de cabinets de conseil doivent fournir des informations sur leurs qualifications et leurs expériences démontrant leur capacité à fournir les services (documentation, références pour des services similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et **la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures de recrutement des consultants institutionnels de la Banque Africaine de Développement.** Veuillez noter que l'intérêt exprimé par un cabinet ou un



groupement de cabinets de conseil n'implique aucune obligation de la part de la Banque de l'inclure dans la liste restreinte.

6. La durée estimée des services est de **6 mois** et la date de début estimée est le **1^{er} Avril 2022**.
7. Les cabinets de conseil ou groupement de cabinets intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous pendant les heures de travail de la Banque : **09 h 00 – 17 h 00 GMT**.
8. Les expressions d'intérêt portant expressément la mention « **Manifestation d'Intérêt, Spécialiste des Marchés des Capitaux-CEMAC** » doivent être envoyés au plus tard le **14 Janvier 2022 à 12 h 00 GMT** aux emails suivants :

Ou par email : a.attout@afdb.org

avec en copie : j.guihy@afdb.org ; c.mbengmezui@afdb.org

9. Etablissement de la liste restreinte

Une liste restreinte de six firmes sera établie à la fin de la demande de manifestations d'intérêt sur la base des critères suivants :

Critères	Score
Qualification générale et expérience dans le domaine d'expertise	40
Expérience similaire	30
Disponibilité des compétences au sein du personnel de l'entreprise pendant la période prévue pour l'exécution du marché	20
Expérience avec les Banques Multilatérales de Développement et les Institutions Financières de Développement	10
Total	100